



AVIS A LA POPULATION

COVID-19 (coronavirus) Informations, recommandations et mesures sanitaires

Chères citoyennes et chers citoyens,

Etant donné la situation liée à l'épidémie de COVID-19 (coronavirus), sur décision du Conseil fédéral et par modification de l'ordonnance du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, l'ensemble de la Suisse est désormais en état de nécessité depuis le 17 mars 2020 à minuit.

Le Conseil d'Etat vaudois, par l'arrêté du 16 mars 2020 relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus, a pris les mesures suivantes :

- **interdit toutes les manifestations sans exceptions ;**
- **les écoles, les restaurants, les bars et les commerces non essentiels ainsi que les lieux de loisirs et de divertissement doivent rester fermés jusqu'au 30 avril 2020 ;**
- **les rassemblements dans les parcs, jardins publics et aires de jeu sont limités à 5 personnes, pour autant qu'une distance sociale de 2 mètres soit respectée;**
- **les rassemblements privés sont limités à 10 personnes.**

La Municipalité souhaite préciser que les places publiques, telles que la place de jeux ou le tartan du Pré aux Moines, la zone sportive « En Marche », *etc.*, sont concernés par les interdictions précitées.

La version intégrale de l'ordonnance fédérale ainsi que celle de l'arrêté cantonal sont disponibles sur les sites Internet de la Confédération ou du Canton. Des liens vous permettent d'y accéder par le biais de notre site Internet communal.

Dès à présent, la Municipalité communiquera toutes les informations nécessaires par l'intermédiaire du site Internet communal : www.cossonay.ch.

Afin de protéger la population et le personnel communal et dans le but de contribuer à freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous vous informons que **les guichets de l'Administration communale sont fermés du 17 mars au 30 avril 2020.**

Pour le moment, l'accueil téléphonique est assuré selon les horaires d'ouvertures du Greffe municipal, y compris pour l'Office de la population, soit les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h30 et les mardis et jeudis de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 au 021/863.22.00. Vous pouvez également nous joindre par courriel à l'adresse secretariat@cossonay.ch (exception : le Service technique communal répond en fonction de ses horaires usuels).

Durant cette période, nous n'assurerons plus la vente de cartes CFF. Concernant la consultation des dossiers de mise à l'enquête publique, nous vous recommandons de prendre contact avec notre service technique communal au 021/863.22.15 ou par courriel à l'adresse service.technique@cossonay.ch.



Finalement, l'accès au Centre de tri des déchets est maintenu, toutefois nous vous remercions de vous référer aux informations communiquées sur les panneaux d'information à l'entrée et/ou aux instructions de notre personnel communal.

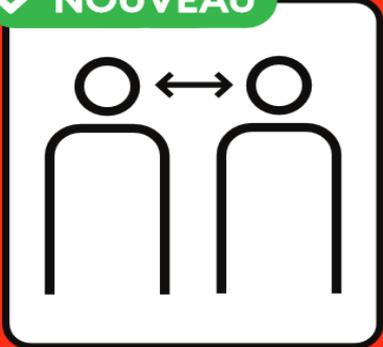
Nous comptons sur votre bienveillance et sur la solidarité entre les citoyens et les différentes générations afin de faire face ensemble à cette situation exceptionnelle.

LA MUNICIPALITE

Nouveau coronavirus Actualisé au 5.3.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

✓ NOUVEAU



Garder ses distances.

Par exemple:

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

POUR RAPPEL :

✓  Se laver soigneusement les mains.

✓  Éviter les poignées de main.

✓  Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓  En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.

✓  Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Numéros d'appels d'urgence pour toutes les questions liées au coronavirus: pour la population : le 0800 316 800 (tous les jours de 8h00 à 20h00), pour les professionnels de la santé, les administrations et les entreprises: 0848 477 477 (tous les jours de 8h00 à 20h00).